



AVIS ADMINISTRATIF

CONCERTATION PUBLIQUE

MISE EN PLACE DE ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAER)

Cette concertation publique se déroulera :

du lundi 21 Septembre 2026 à 08h30
au mercredi 21 Octobre 2026 à 17h00

Un dossier sera mis à la disposition du public et pourra être consulté à la Mairie d'Albigny-sur-Saône, aux jours et heures d'ouverture habituels au public, ainsi que sur le site internet de la commune :

<https://www.mairie-albignysursaone.fr/>

Pendant cette période de concertation, le public disposera d'un registre dématérialisé pour consigner l'ensemble des observations :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6006>

A l'issue de cette concertation, un bilan de celle-ci sera établi.

Ce bilan comportera notamment une synthèse des observations et des propositions présentées et, le cas échéant, mentionnera les évolutions dans la mise en place de zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER).

Ce bilan sera mis à la disposition du public sans délai sur le site de la commune

<https://www.mairie-albignysursaone.fr/>

Le Conseil Municipal délibèrera sur les zones qu'il jugera nécessaire de mettre en place en tenant compte des enseignements tirés de cette concertation publique.

Le Maire
Yves CHIPIER